



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Régulariser un garage privé isolé localisé dans la cour arrière et ayant une superficie au sol de 91,12 mètres carrés alors que le paragraphe 2° de l'article 7.2.1.4.2 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 précise que la superficie maximale d'un garage privé isolé sur un terrain ayant une superficie de 4 483,40 mètres carrés est fixée à 84,67 mètres carrés. »**

L'immeuble en cause est situé au 52, rue François-Bertrand à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 7 septembre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière